

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2019

Le 09 mai 2019 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2019

Présents Mmes DALLES, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs BERENGER, DAST, GAUJOUR, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

Pouvoirs : Mrs, BOIZARD donne pouvoir à M. TROUILLOUD, HURE donne pouvoir à M. VERGUIN

Absent : Mmes COATTRENEC, MULLER, SCOLARI
M. ARMAND

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2019 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Madame PEYLIN Ghislaine
- adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 20/2019 : Convention classe découverte - école élémentaire

Décision 21/2019 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte Cts ROUDET/N'GUYEN-BONNAFOND

Décision 22/2019 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte Cts ROUDET/MOSCA

Décision 23/2019 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte Cts ROUDET/LOUBARESSE

Décision 24/2019 : Convention d'occupation précaire du mur d'escalade - collège de Chirens

Délibération N° 28/2019 :

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPALE PAR LA
COMMUNE DE CHIRENS AVEC LES COMMUNES DE CHARNECLES ET DE SAINT ETIENNE DE
CROSSEY**

La commune de saint Etienne de Crossey a demandé à la commune de Chirens une mise à disposition de leur agent de police municipale (2 fois 4 heures par semaine). Cet agent sera également mis à la disposition de la commune de Charnècles

Il est nécessaire de signer une convention entre les trois communes afin d'établir les modalités de cette mise à disposition.

Monsieur le Maire, après lecture de la convention, demande au conseil de l'autoriser à la signer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et tous documents afférent à cette affaire.

Délibération N° 29/2019

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
REHABILITATION DE LA MAISON POUR TOUS**

Vu l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016,

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en vue de la réhabilitation de la Maison Pour Tous

Le montant du marché public est de 176 739,85 € HT soit 212 087,82 € TTC.

Le marché public est composé de huit lots. Il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir les entreprises suivantes :

MSB pour le lot 1 Démolition - Gros œuvre :	34 628,87 €HT	41 554,64 €TTC
MAP pour le lot 2 Menuiseries extérieures – serrurerie	16 683,00 €HT	20 019,60 €TTC
A2M pour le lot 3 Menuiseries intérieures	32 684,00 €HT	39 220,80 €TTC
Carbonero pour le lot 4 Doublages-faux plafonds- cloisons-chape sèche-faïence	35 189,00 €HT	42 226,80 €TTC
PPH38 pour le lot 5 Peinture :	8 274,00 €HT	9 928,80 €TTC
SDS pour le lot 6 Sols souples :	4 272,40 €HT	5 126,88 €TTC
UCEA pour le lot 7 Electricité :	20 710,08 €HT	24 852,09 €TTC
variante	4 951,50 €HT	5 941,80 €TTC
Crossey chauffage pour le lot 8 Chauffage ventilation sanitaire :	19 347,00 €HT	23 216,40 €TTC

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché public ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La signature interviendra après le délai de recours.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 30/2019**REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire.

Après exposé des différents points de ce règlement,

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce règlement et de l'autoriser à le signer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DONNE un avis favorable,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce règlement.

Délibération N° 31/2019**TARIFS DE LA RESTAURATION ET DE LA GARDERIE SCOLAIRE A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019**

Vu le rendu de la commission scolaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier les tarifs de la restauration scolaire à partir du 1^{er} septembre 2019.

Temps périscolaire du matin de 7h30 à 8h30 :	1.00 €
Temps périscolaire de midi de 11h30 à 12h00 ou de 13h00 à 13h30 :	0.50 €
Temps périscolaire du soir inférieur ou égal à 1h :	1.00 €
Temps périscolaire du soir supérieur à 1h :	1.80 €

Temps de restauration scolaire de 11h30 à 13h30 au quotient familial :

Quotient inférieur ou égal à 999 (Coût du repas 2.20€ plus temps de garderie 1.00€) soit	3.20€
Quotient compris entre 1000 et 1599 (Coût du repas 3.50€ plus temps de garderie 1.00€) soit	4.50€
Quotient supérieur ou égal à 1600 (Coût du repas 4.15€ plus temps de garderie 1.00€) soit	5.15€

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les nouveaux tarifs du périscolaire et de la restauration scolaire à partir du 1^{er} septembre 2019.

Délibération N° 32/2019**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
ASSOCIATION CLUB DU CHIEN DE DEFENSE ET D'UTILITE DE CHARTREUSE**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

EXPOSE la demande faite par l'association du CCDUC de St Etienne de Crossey, qui se trouve dans l'obligation de remplacer tous les poteaux d'éclairage des terrains d'entraînement et de formation du club en raison de leur usure.

En effet ces poteaux sont en bois et ont été abîmés par les pics verts. Un devis a été établi pour une dépense globale de 8400 euros TTC.

L'association demande une subvention exceptionnelle de 1500 euros, afin de l'aider au financement du remplacement des poteaux d'éclairage.

Cette demande a fait l'objet d'une étude en commission des finances et sports, du 09 avril dernier, suivi d'un avis favorable de la commission.

PROPOSE au vote de l'assemblée d'allouer une subvention de 1 500 euros.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal :

- Accepte à l'unanimité, d'allouer une subvention de 1 500 euros à l'association du CCDUC, Club de chiens et d'utilité de Chartreuse de la commune de Saint Etienne de Crossey.
- Inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2019 cette somme.

Délibération N° 33/2019

SUBVENTION ASSOCIATION SOU DES ECOLES DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

EXPOSE que la commune inscrit chaque année dans son budget une enveloppe pour l'achat de lots pour « la foulée nature de Crossey » organisée par le sou des écoles de la commune.

Cette année le sou des écoles demande à ce que cette somme leur soit versée en subvention.

PROPOSE au vote de l'assemblée d'allouer une subvention de 570 euros.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal :

- Accepte à l'unanimité, d'allouer une subvention de 570 euros à l'association du sou des écoles de Saint Etienne de Crossey
- Inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2019 cette somme.

Délibération N° 34/2019

VIREMENT DE CREDIT N°01/2019

Article 6574 « subventions »

La commune de Saint Etienne de Crossey, souhaite allouer une subvention de 570 euros à l'association du sou des écoles de Saint Etienne de Crossey afin de les aider à financer une partie des lots de « la foulée nature de Crossey » 2018 .

Cette somme était inscrite à l'article 6714 « bourses et prix » du budget primitif 2019.

Elle souhaite également allouer une subvention de 1 500 euros au Club de Chien et d'Utilité Publique le CCDUC de Saint Etienne de Crossey, pour l'aider dans le financement du remplacement des poteaux d'éclairage de son terrain d'entraînement et de formation. Cette subvention pourrait être prise sur l'enveloppe des dépenses imprévues de la section de fonctionnement inscrite à l'article 022 du budget primitif 2019.

L'enveloppe des dépenses imprévues de la section de fonctionnement de 24 600 euros est donc ramenée à 23 100 euros.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2019 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
6574	Subventions		2 070,00
6714	Bourses et prix	- 570,00	
022	Dépenses imprévues	- 1 500,00	
Total section		-2 070,00	2 070,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 35/2019

VIREMENT DE CREDIT N°02/2019

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'augmenter le budget alloué aux travaux du parvis de la mairie. En effet il est nécessité de remplacer les bornes actuelles dont le mécanisme de fixation au sol est cassé.

Le devis pour l'achat de 6 bornes « Antares » s'élève à 1742,40 Euros TTC.

Le budget alloué au « parvis de la mairie » a été voté pour 22 000 Euros TTC en mars dernier.

Le montant final pour ces travaux s'élève à 23 468,40 Euros TTC, il convient donc d'augmenter les prévisions budgétaires de 1468,40 Euros arrondies à 1469 Euros, ces crédits supplémentaires peuvent être pris sur l'enveloppe des dépenses imprévues de la section d'investissement.

L'enveloppe des dépenses imprévues budgétisée à 46 969,29 Euros est ramenée à 45 500,29 Euros.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2019 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
21311-36	Travaux hôtel de ville		+ 1 469,00
020	Dépenses imprévues	- 1 469,00	
Total section		-1 469,00	+1 469,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte à l'unanimité, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :**Finances et sports:

L'inauguration du City Park aura lieu le 18 mai 2019.

6 personnes sont inscrites pour la formation au défibrillateur

Prochaine commission le 21 mai 2019.

Urbanisme :

La demande de permis pour la chocolaterie Bonnat a été déposée avec également une demande de démolition des silos. Le pont actuel menant à ce futur chantier va poser un problème car il est limité à 19 tonnes et la grue nécessaire à la démolition fait 50 tonnes.

Bouygues construction a proposé un projet sur l'OAP de Rossignol, mais leur projet nécessite une modification du PLU, les élus n'y sont pas favorables.

La signature pour la vente du local poubelle de l'immeuble place du puits partagé interviendra le 5 juin 2019.

Les charmilles du Parc de la Mairie sont en mauvais état

Prochaine commission le 27 mai 2019.

Travaux :

Les travaux pour le Nœud de raccordement Optique avancent. La fontaine des Chartreux fuit, les joints seront refaits. L'abri bus du Charrat n'a pas de lumière, Monsieur le Maire a relancé le Pays Voironnais.

Les enrobés, rue de la Mairie sont terminés, la réouverture de la rue interviendra demain vendredi. La programmation des feux se fera la semaine prochaine. Un bilan sera fait sur le fonctionnement des feux. Dès maintenant, un retour favorable a été fait pour les trottoirs.

Mardi soir a eu lieu une réunion avec les riverains du chemin du reposoir qui est en mauvais état, certains veulent le fermer d'autre non. Ce chemin sera remis en état à partir de la semaine prochaine

Prochaine commission : le 23 mai 2019.

Vie du village

Le dernier spectacle de la saison culturelle aura lieu le 24 mai à 20 h, il s'agit d'un spectacle familial

La commission travaille actuellement sur la programmation de la prochaine saison.

Seulement 30 personnes sont venues au Don du sang mais la date semblait mal choisie

Le collectif Demain doit faire les plantations de fleurs le 18 mai.

Les Estivales se dérouleront le vendredi soir 28 juin de 16 h 30 à 21 h 30 avec défilé en fanfare (départ des écoles), apéro et repas partagé.

Le 29 juin Le sou des écoles organise la Kermesse.

Une première réunion au Grand Angle avec le metteur en scène de la pièce « Le songe d'une nuit d'été », et les élus se tiendra le 14 mai à 16 h 30.

Le Directeur de l'école élémentaire s'implique dans de nombreux évènements communaux, il était présent lors de la commémoration du 8 mai ainsi que Madame DILAS, institutrice.

Prochaine commission : 14 mai 2019.

Enfance jeunesse et action sociale

Le Permis de construire pour l'agrandissement de la garderie n'a pas encore été déposé et l'instruction risque d'être longue.

Les travaux durant l'été ont été programmés : le grillage de la crèche et de l'école, les plafonds et le changement des WC de l'école élémentaire.

Les 2 conseils d'écoles ont été prévus les 3 juin pour la maternelle et le 17 juin pour l'élémentaire.

Le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) de l'école primaire a été mis à jour.

Nous n'avons toujours pas de nouvelle de la subvention de la CAF pour l'agrandissement de la ludothèque.

Une réunion avec la CAF concernant la crèche aura lieu le 22 mai en présence des 3 communes du bassin de vie, du bureau de la crèche.

Concernant le ramassage des ordures ménagères, le Pays Voironnais ne développera l'installation des containers enterrés que lors de création d'habitat collectif. Une poubelle sera supprimée, le papier sera regroupé avec les emballages.

Clôture de la séance à 22 h 00

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE JEUDI 13 JUIN 2019 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 16 mai 2019